CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM603 **Valable du 25/01/2024 au 24/01/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/2015
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : TED

29 RUE DE PONTARLIER
25600 SOCHAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BELFORT 2015B00181

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 810 704 411 00018
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 4314491-1

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 6665732404

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA ASSURANCES IARD 6665732404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 03 81 94 21 89 **Fax :**
Portable : 06 78 41 43 31
Responsabilité légale : VAMPOUILLE FRANK PRÉSIDENT

Responsable Technique : LAMY MIKAËL

Site internet : http://www.la-ted.fr
E-mail : contact@la-ted.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	66	EFF4	13 500 000	CA8
Dans l'activité	20	EFF2	910 000	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 03/06/2025	25/01/2024	24/01/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 27/11/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025